# Feu vert, sous conditions, au rachat du groupe Labexa par le groupe Cerba

Publié le 23 décembre 2021

---

L'opération ne porte pas atteinte à la concurrence sur les marchés de l'approvisionnement auprès des fournisseurs. Elle ne soulève pas non plus de problème de concurrence sur les marchés de la biologie médicale de routine dans la plupart des zones locales étudiées.
L'Autorité a toutefois considéré qu'il existait de sérieux risques d'atteinte a  la concurrence sur le marché des examens de biologie médicale de routine dans le département des Hautes-Pyrénées.

Afin de maintenir l'intensité concurrentielle dans ce département, la nouvelle entité s'est engagée a  céder le site d'analyses médicales actuellement détenu par Labexa, et situé à Maubourguet (65700). Cette cession a pour effet de supprimer le chevauchement d'activité résultant de l'opération dans cette zone.

Compte tenu des engagements souscrits par Cerba, l'Autorité a autorisé la présente opération.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

du 23 décembre 2021

Voir le communiqué de presse